

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/?Conseil-d-Administration-LP-23-03-2026>



Conseil d'Administration LP

23/03/2026

- Administration - Conseil d'Administration du LP -




Date de mise en ligne : mercredi 8 avril 2026

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

Sommaire

- [Procès verbal](#)
- [Actes](#)

Procès verbal :




PROCES VERBAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lundi 23 mars 2026

Président : M. DIOT Jean-Michel
Secrétaire de séance : M. GOUELLE Nicolas

Participants : M. DIOT Jean-Michel, Mme MILETTI Sylvie, M. RODRIGUES David, Mme FRANCOIS Sophie, Mme COIN Christèle, M. LEULLIER Arnaud, M. HOULLIERE Sébastien, Mme BERRETTE Carole, M. GOUELLE Nicolas, Mme VERAQUIN Claire-Aurélié, Mme PRISENT Sandra, Mme NIAKATE Hama, M. GIL Arda, Mme COQUET Emeline, Mme SKRZYPIEŻAK Angélique.

18h23 : M. DIOT ouvre la séance
18h23 : M. GOUELLE est nommé secrétaire de séance.
M. HOULLIERE demande que les votes aient lieu à bulletin secret.
18h24 : M. DIOT propose l'adoption du procès verbal de 03/03
M. DIOT propose de voter ce point sans recourir au bulletin secret. Aucune objection.
14 Pour
0 Contre
0 Abstention

18h25 : Présentation de la convention d'hébergement en famille d'accueil dans le cadre d'Erasmus.
Mme VERAQUIN précise que cette convention, adoptée précédemment, fait l'objet de modifications. Le terme « pension complète » est remplacé par « demi-pension ».
Des éléments ont été ajoutés afin de préciser le nombre total de repas en demi-pension sur la durée du voyage.
Les modalités de remboursement de cette prestation auprès des responsables légaux sont clarifiées dans la convention : « le règlement sera effectué par virement, sur présentation du RIB avant le 31 avril ».



M. DIOT propose de voter ce point sans le recours au bulletin secret. Aucune objection.
14 Pour
0 Contre
0 Absentions

18h27 : Présentation des conventions relative à l'organisation des périodes d'initiation en milieu professionnel.
M. RODRIGUES précise que des modifications sont apportées aux conventions utilisées actuellement dans le cadre des stages : l'évolution du cadre réglementaire inclut la modification d'articles de ladite convention selon le modèle d'Eduscol.
M. GOUELLE précise que, pour les 3PM, la convention d'initiation est créée.
M. DIOT demande le nombre de modèles.
M. RODRIGUES répond : 3

- Initiation (3PM)
- PFMP (CAP et Bac Pro)
- Observation (tout élève du Lycée Professionnel (LP))

Mme COIN demande « il sera toujours indiqué « lycée, entreprise, élève » en bas de la convention, car cela incitant les élèves et les entreprises à signer à cet endroit.
M. RODRIGUES précise que cela relève de la mise en page et que nous avons une certaine liberté sur ce point.
M. GOUELLE précise que des cases ont été ajoutées pour les signatures.
M. RODRIGUES précise que des réunions d'équipe auront lieu pour revoir les annexes pédagogiques. Une réunion fin juin aura également lieu concernant le protocole des PFMP, qui n'a pas été revu depuis quelques années.
M. DIOT propose de voter ce point sans recourir au bulletin secret. Aucune objection.
14 Pour
0 Contre
0 Abstention



18h32 : Présentation du compte financier au titre de l'exercice 2025 (CF Annee COFI)

Mme FRANCOIS présente le compte rendu de gestion au regard du budget adopté en novembre 2024 lors d'un CA. Le budget est une prévision des dépenses. Le COFI est un état des lieux réel des dépenses.

Il est divisé en plusieurs services : AP, VE, ALO, SRH, et OPC.

Les services ALO et SRH sont communs aux deux structures. Le LP effectue un reversement des recettes au LGT.

18h38 : Mme SKRZYPEZAK entre dans la salle

Le nombre de participants est donc porté à 75.

Une forte augmentation de la taxe d'apprentissage a été constatée : 30 130,04€ en 2024 et 81 243,36€ en 2025. Cette répartition a été revue par la région ; les filières en tension telles que CRSA ou TRFM apportent beaucoup. Ce budget est censé se renouveler en 2026.

Mme FRANCOIS fait remarquer que les dépenses du tertiaire ne sont pas élevées. Mme VERAQUIN regrette que l'on dise aux enseignants que leurs demandes d'achat ne peuvent être prises en compte faute de crédits.

Mme FRANCOIS précise que les crédits alloués sont pour les dépenses de fonctionnement courantes (outils pédagogiques). Le mobilier et l'aménagement des salles ne rentrent pas dans ce budget car ils sont financés par la taxe d'apprentissage.

M. RODRIGUES indique que, pour la salle 313, le projet est en cours mais n'est pas prioritaire.

Mme VERAQUIN souligne que cela fait 4 à 5 ans que le projet est annoncé.

Mme FRANCOIS indique que le reliquat excédentaire de fonds sociaux sur le service VE s'explique par une dotation du 18/12/2025, consommable sur l'année 2026.

Le service ALO est lui, déficitaire de 4 000 € en raison du prélèvement sur fonds de roulement effectué au cours de l'exercice.

Le service OPC relève de l'acquisition d'un verticalisateur pour la formation Bac pro ASSP, financé par l'IFPRA pour un montant de 2 805 €.

M. RODRIGUES précise que cet investissement vise les métiers à risque/accidentogènes. L'objectif est de prévenir les risques au travail et d'inciter les futurs salariés à inciter les entreprises à acquiescer ce type d'outils.



Le résultat de l'exercice budgétaire est déficitaire de 11 841,45 €, lié aux services AP et ALO. La capacité d'autofinancement est quant à elle de 5 120,29 €.

Q : Mme FRIGENT soulève donc qu'il manque des moyens financiers.

R : Mme FRANCOIS précise que des prélèvements sur fonds de roulement ont été effectués au cours de l'exercice 2025 et ont été partiellement utilisés, ce qui explique le résultat déficitaire. Ainsi, le fonds de roulement diminue de 5 120,29 € correspondant au déficit 2025.

Le fonds de roulement s'élève à 82 255,31 €, ce qui correspond à une autonomie de fonctionnement de 927 jours.

Q : Mme BERRETA demande ce que peut financer la taxe d'apprentissage.

R : Mme FRANCOIS précise que cela concerne tout ce qui est nécessaire au milieu professionnel (mobilier, outils pédagogiques, etc.).

Mme FRIGENT ajoute que cela peut aussi concerner les machines.

Mme VERAQUIN fait remarquer que M. RODRIGUES parlait d'autres priorités concernant ces dépenses.

M. DIOT indique qu'aucune demande ne sera écartée mais des contraintes de temps existent.

M. RODRIGUES précise que cela dépend de la dotation et qu'un accent a été mis sur certaines filières.

Mme VERAQUIN indique : « beaucoup plus ».

M. RODRIGUES précise que l'épicerie a coûté 7 000 €. Des réparations sur les machines ont été effectuées dans l'atelier. Une autre réparation est à venir car une machine est encore en panne.

La trésorerie de l'établissement s'élève à 232 692,23 €, en hausse d'année en année. Cela représente 276,58 jours de fonctionnement.

Concernant les créances, l'IFPRA a versé le financement de la machine des ASSP au Lycée Général et Technologique (LGT) ; Le virement de cette somme du LGT vers le LP a été effectué en janvier afin de régulariser la situation.

Q : Concernant les dettes, M. GOUËLLE demande si les familles faisant l'objet de créances carrière/Internat se voient refuser le service à la rentrée suivante.

R : Mme FRANCOIS répond que oui, théoriquement, voire d'un trimestre à l'autre. Dans la réalité, il peut y avoir des exceptions. Ces élèves, pour la demi-pension, sont alors mis aux tickets, ce qui impose un paiement en amont.



Toutefois, il devient de plus en plus compliqué de recouvrer les dettes auprès des familles. Les familles en difficulté qui pourraient prétendre à une aide via le fonds social sont parfois difficilement identifiables car elles ne se manifestent pas. Certaines ne remettent pas les dossiers complets, ce qui empêche la mise en place de l'aide.

Q : Mme FRIGENT demande si le fonds social est géré par le lycée ou s'il doit être demandé ?

R : Mme FRANCOIS précise qu'il est attribué par le rectorat ; des critères définissent le budget alloué. Les sommes allouées sont variables d'un établissement à l'autre. Il existe également un fonds social régional qui peut couvrir certaines dépenses. D'une année à l'autre, les budgets et les besoins fluctuent.

Mme VERAQUIN dit avoir aidé les élèves dans la constitution du dossier Pass Monde. Il est demandé aux élèves s'ils vont bénéficier de l'aide régionale de mobilité. Or, nous ne savons pas comment y avoir accès.

M. DIOT précise que l'établissement joue un rôle social très important face à des problèmes d'hébergement lorsque les structures associatives n'ont plus de possibilités.

Mme FRANCOIS précise que l'autonomie financière diminue cette année, car les besoins en fonds de roulement ont augmenté. La situation financière de l'établissement est saine.

Il va donc falloir procéder à deux votes :

- l'adoption du compte financier ;
- l'affectation du résultat de l'exercice.

Q : M. HOULIERE demande si les fonds affectés au service OPC en prévision de dépenses éventuelles (de réparation ou d'achat de machine par exemple), prélevés sur le fonds de roulement, sont d'ores et déjà prélevés.

R : Mme FRANCOIS répond que le prélèvement a été effectué lors de l'élaboration du budget 2025 et voté par le CA en novembre 2025. Le service OPC concerne les dépenses de plus de 800 € H.T (achat ou réparation) et ne peut être abordé par la DOF puisqu'il s'agit d'investissement et non de fonctionnement. Cela peut servir pour acheter une machine, un outil informatique, mais uniquement sur des dépenses pour la pédagogie.

19h27 : Vote de l'adoption du compte financier.

15 Pour



0 Contre

0 Abstention

19h30 : Adoption du résultat de l'exercice

13 Pour

2 Contre

0 Abstention

19h35 : Proposition de prélèvement sur fonds de roulement

- Service AP : achat de vidéoprojecteurs (5/6)
- Service AL0 : travaux bureaux administratifs (matériel, test amiante) – financement possible par la région, en attente de retour
- Service SRM : achat de diennes et de la vaisselle pour la mise en place de deux salad bars + renouvellement annuel de vaisselle.

Q : M. GOUELLE s'interroge du salad bar, et notamment du financement par le LP pour une structure portée par le LGT.

R : Mme FRANCOIS précise que, dans ces conditions, les deux établissements sont usagers du service et que, par conséquent, un prélèvement est aussi effectué sur le compte du LP. Les salad bars seront achetés et fournis par la région, aucun coût pour l'établissement hormis la vaisselle.

Q : M. HOULIERE demande en quoi consistent les 5 000 €

R : M. DIOT indique que cela concerne des changements de bureaux avec un regroupement de l'équipe de direction.

Q : M. HOULIERE demande où aura lieu le regroupement ?

R : M. DIOT précise au bâtiment F, mais cela n'est pas l'objet du CA.

Q : Mme BERRETTA souhaite clarifier : l'installation de Mme MILETTI dans le bâtiment F est-elle un projet ?

R : M. DIOT répond qu'il s'agit d'une demande réfléchie par la direction. Nous sommes pour le moment dans l'étape d'étude.

M. HOULIERE indique que si le budget est prévu, nous ne sommes plus dans l'étude.



M. DIOT ajoute que cela démarre par des démarches administratives, en prévision, car le CA n'est pas réuni de façon régulière. Sur le fond, je suis ouvert à en discuter avec vous

Mme COIN : c'est quelque chose qui nous inquiète tous

Q : Mme SKRZYŹEŻAK demande quand cela aura lieu ?

R : M. DIOT : début de l'année scolaire prochaine.

Mme VERAQUIN : nous avons eu vent de cette éventuelle indiscretion

Mme PRIGENT : cet échange doit avoir lieu rapidement.

Q : Mme VERAQUIN demande si l'on peut voter ligne par ligne

R : M. DIOT répond que non

19H45 : Vote des propositions de prélèvement sur fonds de roulement.

4 Pour

11 Contre

0 Abstention

19H47 : L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.



Actes :

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s
vg](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)
affectation resultat 2025

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s
vg](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)
adoption compte financier 2025

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s
vg](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)
DBM 3

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s
vg](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)
convention observation

[https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s](https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)

[vg](#)

Convention 3PM

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/sites/dumezil.lycee.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.s>

[vg](#)

Convention Erasmus